Image not found or type unknown

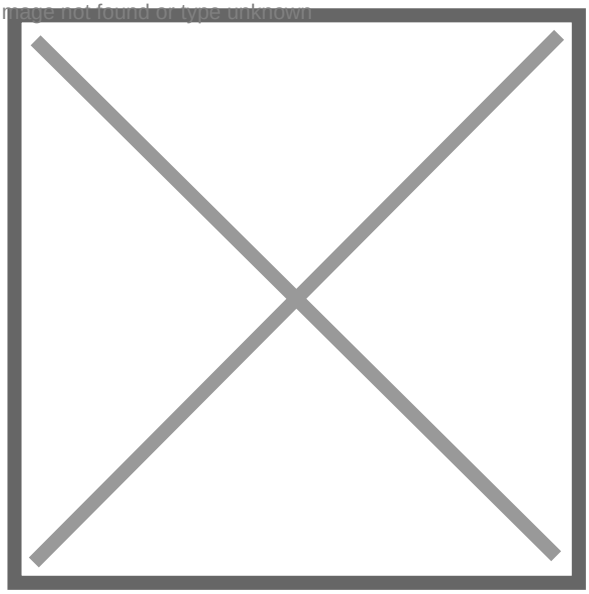

Contrat 35h versus 39 plus jours de recup ?

Par **ac04**, le **29/08/2016** à **11:05**

Bonjour,
j'ai signé un contrat 35h. comme j'en fais bien plus mon patron m'a accordé 17j de recup non déclarés (ils ne sont pas déclaré au comptable, et n'apparaissent nul par dans la fiche de paye). quelles différences pour lui de me faire un contrat 39h (ou forfait jour) et de les déclarer s'il ne veut pas payer d'heures sup dessus ? comment me couvrir en cas de prob pendant ces journées sans que ca crée un conflit ? merci pour vos réponses

Par **chaber**, le **29/08/2016** à **14:50**

bonjour

@pragma

http://http://www.experatoo.com/droit-en-general/redaction-messages-politesse_108848_1.htm#.V8PfTKI4LYU

Comme cela est demandé par la charte et par respect pour ceux qui lisent et répondent à vos demandent, il est de bon usage de commencer le premier message de votre topic par un "Bonjour," et de l'achever par un "merci d'avance" ou toute autre formule de ce genre. Les posteurs qui ne respecteraient pas cette politesse élémentaire risquent de voir leur message supprimé directement, et sans autre avis.

Je rappelle que ce site est totalement gratuit, qu'il est géré et animé par des juristes tous bénévoles, et que ces juristes prennent sur leurs temps de loisirs pour étudier chaque cas et y

répondre. Un peu de reconnaissance de leur dévouement par ces formules de politesse est toujours très appréciée et fait partie de la plus élémentaire règle de bonne entente.

Par **Visiteur**, le **29/08/2016** à **14:53**

Salutations,
9 fois sur 10 je commence par bonjour, je peux oublier???
Au revoir

Par **Visiteur**, le **29/08/2016** à **14:54**

Bonjour, bonjour,
À la demande de l’employeur, le salarié peut travailler au-delà de la durée légale. Les heures supplémentaires ainsi effectuées ouvrent droit à une majoration de salaire ou, sous certaines conditions, à un repos compensateur de remplacement, ce qui semble être votre cas.

Par **ac04**, le **29/08/2016** à **15:11**

Merci pour votre réponse,
ce repos compensateur de remplacement n'a pas besoin d'être déclaré ? seul un fichier excel interne trace les jours que je prends. que se passera t il si j'ai un accident ?

Par **morobar**, le **29/08/2016** à **19:06**

Cela sera un accident domestique.
Je ne comprends pas le sens de cette question.
La modulation du temps de travail existe, ainsi que le placement des heures supplémentaires sur un compte épargne temps.
Mais il est certain qu'une petite entreprise n'est pas armée pour manipuler ces instruments sociaux.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés